



DISPOSITIF PREVENTION - Màj 30/09/2024

Accessibilité aux personnes handicapées : nous contacter

OBJECTIF DE LA FORMATION

Prévenir les risques professionnels par des actions concrètes ou par des remontées d'informations sur les risques réels rencontrés dans les situations de travail du quotidien

COMPETENCES VISEES

Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise et à sa prévention.

Accompagner la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi.

Public : Toute personne du secteur sanitaire-médico-social ayant des activités de soins et d'aide (hôpitaux, cliniques, EHPAD, MAS...) ou encore à domicile. Pas de pré-requis.

Durée et modalité : 4 jours en présentiel (28 heures dont 14 heures consacrées à l'ALM), réparties si possible sur trois semaines.

Réalisation d'un travail d'intersession pour les stagiaires d'une durée approximative 90 minutes.

10 stagiaires maximum (inter ou intra).
Formateur PRAP 2S certifié par l'INRS.

Pédagogie : diapo, applications pratiques. Utilisation de matériel selon référentiel. Intersession, travail à effectuer avec analyse de situation de travail. 70% pratiques 30% théorique.

Evaluation : Délivrance du certificat d'Acteur PRAP 2S à l'issue de la formation, sous réserve de réussir les épreuves certificatives ET avoir suivi la totalité de la formation. Attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation. Évaluation à chaud et à froid. Certificat valable pendant 2 ans

ACTEUR EN PREVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP) Sanitaire et Médico-social (2S), avec Aide A la Mobilité **ACTEUR PRAP 2S ALM Formation initiale**

La formation initiale "Acteur PRAP 2S" est l'outil indispensable pour instaurer une démarche de prévention dynamique et durable dans les structures du secteur sanitaire et médico-social.

À l'issue de cette formation, les acteurs PRAP 2S seront en mesure d'optimiser leurs pratiques professionnelles et de participer activement à l'évaluation des risques dans leurs situations de travail.

CONTENU DE LA FORMATION

- 1) **Se situer** en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement.
Comprendre l'intérêt de la prévention.
Connaitre les risques de son métier.
- 2) **Observer et analyser** sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé.
Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain.
Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé.
- 3) **Participer** à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention
Proposer des améliorations de sa situation de travail
Faire remonter l'information aux personnes concernées
Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.
- 4) **Accompagner** la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi. Maîtriser les principes de mobilisation des personnes et techniques préventives.
Evaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités.

Votre contact, Sybille Treard au 06 45 84 39 81